

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du vendredi 20 décembre 2024**

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESES), M Michel FOLLIOU (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 7 Exercice 2025: Présentation des propositions budgétaires du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux prévoit le vote avant le 31 octobre n-1 par le Conseil d'Administration de ses budgets M22 selon une procédure et une présentation codifiées.

Après avis de la Commission des Finances du 1^{er} octobre 2024, il vous est soumis pour vote les propositions du budget annexe 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile telles que détaillées ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 247 550,00 €	2 247 550,00 €
Personnes âgées	1 546 670,00 €	1 546 670,00 €
Personnes Handicapées	332 970,00 €	332 970,00 €
Équipe Spécialisée Alzheimer	367 910,00 €	367 910,00 €
Investissement	33 350,00 €	33 350,00 €
Personnes âgées	28 140,00 €	28 140,00 €
Personnes Handicapées	5 210,00 €	5 210,00 €

Le prix de journée "**personnes âgées / Equipe Spécialisée Alzheimer**" proposé est de : **48, 12 €**

Le prix de journée "**personnes handicapées**" proposé est de : **48,01 €**

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir approuver le budget 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,